

## - GRAND CORPS - ENA... -

FO condamne l'outrancière « fonctionnalisation » des carrières des hauts fonctionnaires, laquelle fait obstacle à la neutralité et à l'indépendance des cadres supérieurs de la Fonction publique. Nous considérons que les grandes écoles de service public telle l'ENA doivent rester des écoles d'applications. L'État assure leurs moyens de fonctionnement - les ressources propres devant rester marginales dans leur financement.

Une réforme du recrutement des hauts fonctionnaires est nécessaire pour assurer une diversité sociale, culturelle et une réelle mixité. Cela passe par une révision des concours et une adaptation de la scolarité. Le principe de l'affectation des élèves issus du réseau des écoles du service public (RESP) selon le rang de classement en sortie, certes fruste, demeure une garantie contre le clientélisme. Nous plaçons pour un déroulement de carrière plus attractif dans l'encadrement supérieur. Il faut en finir avec la « prédestination » des carrières à deux vitesses selon le corps d'affectation - (Grand corps - Administrateurs). En effet, l'accès direct aux « grands corps » en sortie d'école (Conseil d'État, Cour des comptes, IGF, IGA, IGAS...) limite considérablement les perspectives de carrière pour la majorité des cadres supérieurs administratifs ou techniques.

Trop d'emplois sont réservés selon la seule appartenance à un corps sans prise en compte de la valeur professionnelle des agents. En conséquence, les grands corps ne doivent être accessibles qu'en débouché.

Par ailleurs, la parité indiciaire entre corps et grades des différentes filières du A doit être accomplie notamment au regard de la reconnaissance de la valeur des diplômés et des missions, y compris pour les cadres dirigeants avec une politique de rémunération qui équilibre traitement et primes - notamment pour mettre un coup d'arrêt à la dégradation du taux de remplacement des fonctionnaires partant en retraite.

La mobilité public/privé : Les règles de déontologie méritent d'être renforcées, notamment lors des passages en cabinets politiques.

### Nos revendications :

- > la fin du plafond de verre entre catégories A.
- > La transformation du tour extérieur en tableau d'avancement
- > La modification des concours internes pour être accessibles à tout moment de la carrière et ne plus être de faux concours externes.

## POUR MA CARRIERE, LE 4 DECEMBRE 2014

# JE VOTE FO

[www.fo-fonctionnaires.fr](http://www.fo-fonctionnaires.fr)

**FO** Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière

**FONCTIONNAIRES & AGENTS PUBLICS**

ESPACE ADHÉRENT

EMAIL:

MOT DE PASSE:

ACCUEIL ACTUALITÉS VIE SYNDICALE DOCUMENTATION EUROPE & INTERNATIONAL UAFP-FO UFR-FO CONTACT

**EDITO**

**FONCTION PUBLIQUE : 1 200 SUPPRESSIONS D'EMPLOIS TOUJOURS PLUS D'AUSTÉRITÉ !**

**A LA UNE**

**RECHERCHER**

**TOUTES LES NEWS**

- 2 sept. RENTRÉE SYNDICALE TENDUE DANS LA FONCTION PUBLIQUE. La campagne pour les élections professionnelles, prévues le 4 décembre, démarre avec la ...
- 29 août. « BAISSA DES COTISATIONS RETRAITES » LE GOUVERNEMENT TROMPE LES FONCTIONNAIRES !!! Le gouvernement continue de rester sourd aux revendications des fonctionnaires et maintie ...
- 29 août. POUVOIR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES : LA CHUTE CONTINUE. Pouvoir d'achat des fonctionnaires : la chute continue... Avec le gel des traitemen ...
- 27 août. CONSEIL DES MINISTRES DU 27 AOÛT 2014 : NÉGOCIATIONS SOCIALES DU SECOND SEMESTRE. Les négociations sociales du second

# JE VOTE FO POUR AMÉLIORER

# MA CARRIÈRE



**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
2014**

JE  
NOUS  
TOUS  
SERVICE  
PUBLIC  
AVEC  
**FO!**

[www.jenoustousfo.fr](http://www.jenoustousfo.fr)



## POUR UNE FONCTION PUBLIQUE DE CARRIERE

> Les dispositions statutaires définissant les modalités de recrutement dans la fonction publique de l'Etat restent fortement marquées par les principes édictés en 1946, principes sur la base desquels les statuts particuliers des différents corps de fonctionnaires ont été conçus. La référence au diplôme initial reste la règle, avec une correspondance entre la catégorie concernée et son niveau de recrutement telle que définie en 1946, à savoir le diplôme d'enseignement supérieur pour la catégorie A, le diplôme d'enseignement secondaire pour la catégorie B, le diplôme d'enseignement primaire pour la catégorie C.

Néanmoins l'évolution des niveaux de formation fait, que les agents recrutés par concours externes ont aujourd'hui, pour une majorité d'entre eux, des diplômes correspondants au minimum à ceux exigés pour la catégorie immédiatement supérieure, lorsque ce n'est pas pour la catégorie deux fois supérieure.

La construction de la carrière dans le corps se veut linéaire. Cela résulte de l'entrée dans celle-ci mais aussi des évolutions qui sont progressives.

Cependant, les réformes portant sur les catégories C (le Jacob) et sur les catégories B (NES) ont instauré des accès directs dans des grades d'avancement ce qui, pour la FGF-FO, rompt l'unité d'évolution.

> Le déroulement de carrière à l'intérieur d'un corps qui dépend des règles statutaires (durée dans les échelons, règles de passage d'un grade à l'autre, etc.), est de plus en plus marqué par les enjeux budgétaires. Ainsi le dernier rapport de la Cour des Comptes préconise le gel des promotions pour les fonctionnaires de l'Etat afin de limiter la progression de la masse salariale et ainsi réduire la dépense de l'Etat faisant une fois de plus des fonctionnaires une variable d'ajustement budgétaire.

> Pour **FORCE OUVRIERE** le statut général, au-delà des garanties républicaines qu'il permet pour exercer les missions de service public, offre aux agents la possibilité d'une promotion sociale. D'aucuns l'appelleraient ascenseur social. Le principe de carrière a permis à de nombreux enfants de la Nation d'être reconnus dans leurs qualités et mérites. Notamment grâce aux promotions de corps.

Penser et construire des parcours professionnels qui réduiraient les chances de faire carrière représenterait un recul social considérable que nous condamnons de toutes nos forces.

> C'est pourquoi, la FGF-FO revendique pour chaque agent un déroulement de carrière qui lui permette d'atteindre l'indice terminal de son corps et l'accès à la catégorie supérieure.

## - CATEGORIE C -

La FGF-FO n'a eu de cesse de réaffirmer sa condamnation du protocole Jacob, dont l'application a abouti à un écrasement de la grille indiciaire sur le SMIC. Dans l'attente de la revalorisation véritable de la grille que nous revendiquons. Nous condamnons l'allongement de la durée de carrière et la smicardisation de la catégorie C. FO réclame l'accès immédiat des agents classés de l'échelle 3 à l'échelle 4 et l'élargissement substantiel des possibilités d'accès aux échelles 5 et 6.

Pour la FGF-FO la réforme statutaire de la catégorie C de 2014 ainsi que celle de 2015, (attribution de 5 points uniformes) n'a rien à voir avec une véritable revalorisation de la grille indiciaire et des carrières de la catégorie C.

**ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES  
2014**

### Nos revendications :

- > La suppression du recrutement d'agent sans concours
- > La suppression du grade d'adjoint administratif de deuxième classe
- > une carrière sans barrage et l'accès au grade supérieur dès que les agents remplissent les conditions statutaires
- > une revalorisation importante des indices de chaque échelon
- > une véritable revalorisation de la grille indiciaire
- > la réduction de la durée des échelons
- > une augmentation des taux de promotions pour l'avancement de grade
- > une augmentation significative des possibilités de promotion de corps (accès à la catégorie B).

## - CATEGORIE B -

Avec le NES B, que la FGF-FO n'a pas signé, la majorité des personnels de catégorie B déroule leur carrière dans un espace indiciaire unique. Cette réforme est un leurre car elle fait financer les indices de fin de carrière par les agents eux-mêmes en allongeant les durées de carrière. Le NES, loin d'être une réforme ambitieuse, a immédiatement été rattrapé par le SMIC ce qui tasse un peu plus la grille de rémunération de la catégorie B.

L'instauration d'un double niveau de recrutement par concours au premier et au deuxième grade, la suppression du passage du premier au troisième grade par concours interne, ainsi que la multiplication des obstacles aux passages de grade et l'allongement de la carrière à l'intérieur de chaque grade, a pour conséquence de remettre en cause le droit à la carrière des agents de catégorie B, mais aussi ceux de la catégorie C qui auraient vocation à y accéder. L'espoir d'atteindre le sommet de leur corps, et plus encore celui de parvenir à la catégorie A, va devenir impossible.

### En conséquence nous condamnons :

- > L'allongement de la durée de carrière
- > la complexité accrue pour changer de grade avec la mise en place d'épreuves professionnelles entre chaque grade,

- > les perspectives de carrière et reclassement au rabais dans le nouvel espace statutaire.
- > le recrutement direct au 2e grade pour les candidats détenant un Bac+2 qui a pour conséquence de limiter les promotions du 1er vers le 2e niveau qui remet en cause la notion de catégorie en dévalorisant le niveau de recrutement et en scindant la catégorie B en deux déroulements de carrière distincts selon le grade de recrutement.

### Nos revendications :

- > une augmentation significative de la grille indiciaire de la catégorie B dans le cadre de la revalorisation de la grille
- > une augmentation significative de promotion pour l'accès à la catégorie A
- > la possibilité du passage direct par examen professionnel du 1er au 3ème grade du NES B.
- > La catégorie B est normalement recrutée au niveau BAC mais le recrutement à BAC+2 dans certains corps exige que cette modalité ne limite pas les promotions du premier vers le deuxième niveau

## - CATEGORIE A -

Pour la FGF-FO, la catégorie A se rattache à l'exercice de fonctions impliquant un niveau élevé de responsabilité et d'autonomie, comme l'encadrement ou l'expertise. Elle représente 64% des effectifs de la Fonction publique de l'Etat et comprend tous les corps et cadres d'emplois de l'encadrement supérieur, des cadres administratifs, techniques ainsi que les enseignants.

La réforme de l'enseignement supérieur autour du trio LMD (licence-master-doctorat) et l'accroissement des qualifications des entrants sur le marché du travail déplacent des corps de B en A (ex : corps infirmiers) interrogent sur les niveaux de recrutement. Concernant la création du Corps interministériel à Gestion Ministériel (CIGeM) pour les attachés, pour la FGF-FO il ne concrétise pas une amélioration de la situation professionnelle des personnels. Le troisième grade n'est pas une revalorisation. En effet la hors classe est l'application du GrAF présenté au printemps 2010 et dénoncé, entre autres, par la FGF-FO.

Pour la FGF-FO les conditions d'accès à ce grade, acceptation préalable de certains emplois ou exercice de certaines fonctions avec des durées excessivement longues constituent un véritable « plafond de verre ».

### Pour la FO-FGF une véritable réforme de la catégorie A doit se réaliser sur les bases suivantes :

- > le respect de la parité indiciaire entre corps à niveau de recrutement identique
- > un recrutement externe en pied de corps
- > une réduction conséquente de la durée de carrière
- > l'augmentation des possibilités d'accès au 2ème niveau de grade
- > la transformation des grades et des corps fonctionnels ou de débouchés en grades d'avancement
- > le dé-contingentement de l'accès à l'échelle lettre (HE)
- > la prise en compte de la spécificité des grilles de certains corps ou certaines filières
- > la suppression des freins placés par la DGAFF pour l'accès aux emplois d'encadrement supérieur

La FGF-FO considère que les missions, les modes de recrutement, le déroulement de carrière font de la haute Fonction publique une catégorie à part entière. Toutefois ce constat implique une rénovation profonde du A qui passe par un renforcement de son enracinement au statut dans le respect des contingences propres à chaque filière (Administrative-Technique -Enseignement supérieur et recherche).